

MOTION PRESENTÉE
par les enseignants et personnels d'éducation du collège Le Segrais de Lognes,
les représentants des parents d'élèves et
les élus de la commune de Lognes et du SAN
en conseil d'administration
le jeudi 9 février 2012

Nous remercions tout d'abord M. Leroux, principal du collège, d'avoir bien voulu accéder à notre demande en nous présentant un projet de répartition dès à présent. Nous sommes conscients du travail réalisé dans une certaine urgence et du souci qui a été le sien de préserver un certain nombre de postes d'enseignants.

Cependant, les enseignants du collège Le Segrais de Lognes souhaitent expliciter le vote négatif qu'ils formulent. Le TRMD aménage une dotation globalement insuffisante, conséquence de la politique de réduction drastique des postes.

Celle-ci se traduit au sein de l'établissement par la suppression du poste d'allemand qui ne se justifie en rien puisqu'il reste 13 heures d'enseignement à assurer à la rentrée prochaine. Cela nous paraît à terme laisser planer une lourde menace sur la pérennité de cette option au sein de notre collège. En effet, comment assurer un recrutement suffisant en l'absence d'un professeur en poste fixe mieux à même de dynamiser la discipline par son intervention dans les écoles primaires, par la mise en place de projets pédagogiques qu'il faut préparer au moins un an en amont ? Ne pourrait-on, pas prévoir plutôt le développement de la matière par la mise en place d'une option de classe européenne et de LV2 ?

Nos craintes se nourrissent de l'expérience des années précédentes concernant l'enseignement du latin. L'an dernier, le poste de lettres classiques a été supprimé au sein de l'établissement. La continuité de l'enseignement devait être assurée par le professeur titulaire du poste au collège de La Mallière, à son tour supprimé cette année. Il a été très difficile de mettre en place le latin en 5^{ème} cette année. Les efforts de M. Leroux et de l'enseignante de lettres classiques ont payé et il existe un groupe d'une dizaine d'élèves en 5^{ème}. C'est pourquoi nous souhaitons obtenir l'assurance du maintien de cette option de la 5^{ème} à la 3^{ème}, quel que soit le nombre d'élèves. Il est impératif de permettre aux élèves qui ont fait le choix du latin en 5^{ème} d'en poursuivre l'étude comme les 500 000 autres élèves de France qui font le choix des langues anciennes.

Enfin, de nombreux professeurs se sont investis depuis la mise en place des IDD. Par souci d'équité, chaque classe de 4^{ème} a bénéficié de la chance d'accéder à un enseignement en groupes d'effectifs réduits. L'étroitesse de la DHG aboutit à la remise en cause d'un certain nombre d'entre eux au mépris de toute dimension pédagogique.

Dans le même sens, il nous semble préjudiciable qu'une enseignante, investie depuis l'origine dans la mise en place de l'option de DP3, se voit proposer un complément de service hors du collège et dans l'impossibilité de poursuivre l'enseignement mis en œuvre.

Nous déplorons enfin la nécessité de recourir aux heures supplémentaires, notamment sous forme d'hse au détriment des heures poste, pour assurer toutes sortes de dispositifs d'aide, de soutien, le plus souvent hors du temps scolaire.

La disparition progressive des options, l'appauvrissement des dispositifs pédagogiques affectent le rayonnement du collège et réduisent son attractivité, encourageant les dérogations à la carte scolaire.

Aujourd'hui, on nous demande de voter la répartition entre les différentes disciplines de l'enveloppe globale attribuée par le rectorat. Pour nous, cette dotation est insuffisante. Elle ne permettra pas de répondre aux besoins des élèves et aux attentes de leurs familles.